

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2015

---

PERTE DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE ET CRIME D'INDIGNITÉ NATIONALE - (N°  
2570)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL3 (Rect)

présenté par  
M. Meunier, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer aux mots : « tout individu » les mots : « le Français ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, de coordination avec la rédaction des autres articles du code civil relatifs à la perte de nationalité (voir, par exemple, les articles 23-4, 23-7 et 23-8).